

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-du- RHÔNE

ARRONDISSEMENT  
DE MARSEILLE

CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE  
D'AUBAGNE

**Nombre d'administrateurs  
en exercice : 17**

**Présents : 11**

**Quorum : 9**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**Séance du vendredi 19 décembre 2025  
L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf décembre  
À 14 heures 00**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Président du CCAS.

**PRESENTS :**

Monsieur Gérard GAZAY, Madame Julie GABRIEL, Madame Sophie AMARANTINIS, Madame Irène DUPLAN, Madame Magali ROUX, Madame Brigitte AMOROS, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Martine VERNHES, Monsieur Luc GUERIN, Monsieur Charles BOUVIER, Madame Catherine CERVONI

**ABSENTS :**

Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Monsieur Dominique DIAZ, Monsieur Denis GIROMINI, Monsieur Jean-Christophe MERLE, Monsieur Christian JANOT

**N°19\_191225**

**Objet : Accord de principe pour répondre  
à un appel à manifestation d'intérêt  
(Fonds de soutien à la mobilité des aides  
à domicile et aux échanges de bonnes  
pratiques) du Département des Bouches  
du Rhône relatif au Service Autonomie à  
Domicile**

**Date de la convocation :**

Conformément à l'article R123-23 du code de l'action sociale et des familles, le secrétariat de séance est assurée par  
Madame Claudine JAILLET en sa qualité de Directrice du CCAS.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Président du CCAS

*Monsieur Gérard GAZAY*

Accusé de réception en préfecture  
013-261300412-20251219-191225\_19-DE  
Reçu le 19/12/2025  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb  
er=211523KKN191,givenName=  
Gérard,SN=GAZAY,T=Présiden  
t,OU=0002 261300412,2.5.4.  
97=#0C0F4E545246522D323631  
333030343132,O=CCAS AUBAGN  
E,C=FR  
19/12/2025

**Délibération n°19\_191225 :**

**Objet : Accord de principe pour répondre à un appel à manifestation d'intérêt (Fonds de soutien à la mobilité des aides à domicile et aux échanges de bonnes pratiques) du Département des Bouches du Rhône relatif au Service Autonomie à Domicile**

**Rapporteur** : Madame Julie GABRIEL

**EXPOSE :**

La loi n°2024-317 du 8 avril 2024 relative aux mesures pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie, et plus particulièrement son article 20, prévoit la création d'un fonds de soutien destiné aux Départements. Ce fonds a pour objet d'améliorer les conditions de mobilité des aides à domicile et de favoriser l'organisation de temps d'échanges de pratiques professionnelles. Le décret d'application est entré en vigueur le 13 août 2025.

Dans ce cadre, le Département des Bouches-du-Rhône, lors de la Commission permanente du 17 octobre 2025, a décidé de déployer un programme de soutien financier dédié à ces deux axes prioritaires :

- le renforcement de la mobilité des aides à domicile,
- la promotion de temps de dialogue et d'échanges de pratiques professionnelles.

Afin d'identifier les projets des Services Autonomie à Domicile (SAD) susceptibles de bénéficier de ce fonds, le Département lance un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI).

Le C.C.A.S. d'Aubagne souhaite s'engager dans cette expérimentation pour les 2 axes visées par l'appel à manifestation d'intérêt (AMI).

Ce dispositif offre au C.C.A.S. une véritable opportunité de consolider la qualité de ses interventions, d'une part, en améliorant la mobilité de ses aides à domicile grâce à l'acquisition de véhicules à faibles émissions (électriques) favorisant leurs déplacements, et d'autre part, en soutenant l'organisation de temps d'échanges de pratiques professionnelles, essentiels pour renforcer les compétences, harmoniser les méthodes de travail et garantir un accompagnement toujours plus sécurisé et adapté aux besoins des usagers.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

**VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L123-4 et suivants,

**VU** le cahier des charges établi par le Département des Bouches du Rhône,

**CONSIDÉRANT** l'appel à candidatures lancé par le Département des Bouches du Rhône visant l'attribution d'une aide financière aux services autonomie à domicile (SAD) pour le soutien à la mobilité et aux échanges professionnelles ;

**CONSIDÉRANT** que ce dispositif constitue pour le C.C.A.S. une opportunité d'améliorer la qualité de ses interventions en renforçant la mobilité des aides à domicile et en soutenant les échanges de pratiques professionnelles ;

**DÉCIDE:**

Accusé de réception en préfecture  
 013-261300412-20251219-191225\_19-DE  
 Reçu le 19/12/2025  
 Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=211523KKN191,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Président,OU=0002 261300412,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323631  
 333030343132,O=CCAS AUBAGN  
 E,C=FR  
 19/12/2025

**ARTICLE 1 : D'APPROUVER** le principe du dépôt par le CCAS d'Aubagne auprès du conseil départemental des Bouches du Rhône d'un dossier de demande de financement pour son Service Autonomie à Domicile (SAD) ;

**ARTICLE 2 : DE PRÉCISER** que cette autorisation est accordée sous réserve de validation du budget et du maintien des dispositifs de financement proposés par le conseil départemental des Bouches du Rhône ;

**ARTICLE 3 : D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer les dossiers relatifs à cet appel à manifestation d'intérêt (AMI) ainsi que tous les documents afférents à cette demande permettant d'en assurer la mise en œuvre effective ;

**ARTICLE 4 : D'INSCRIRE** la recette liée à cette subvention aux chapitres correspondants des sections investissement et fonctionnement du budget annexe SAD du CCAS (02204).

**ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

Accusé de réception en préfecture  
013-261300412-20251219-191225\_19-DE  
Reçu le 19/12/2025  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb  
er=211523KKN191,givenName=  
Gérard,SN=GAZAY,T=Présiden  
t,OU=0002 261300412,2.5.4.  
97=#0C0F4E545246522D323631  
333030343132,O=CCAS AUBAGN  
E,C=FR  
19/12/2025